

engagée a finalement causé la chute de ce dirigeant corrompu qui s'était arrogé le pouvoir de manière illégitime. De nombreux facteurs ont contribué à ce dénouement : les crimes probables du despote, la fraude criante dont il s'est rendu coupable, les actes de sabotage et l'annulation des résultats des élections de mai dernier, l'incapacité de l'Organisation des États américains (OEA) de l'écarter pacifiquement du pouvoir, la «déclaration de guerre» par Panama, les menaces directes proférées contre des citoyens américains, et la nomination imminente d'un Panaméen à la tête de l'administration du Canal. En dépit de tous ces facteurs, la collectivité internationale et en particulier les Latino-américains (vu leur histoire) ne peuvent tolérer que Washington intervienne unilatéralement pour dicter qui gouvernera dans d'autres pays. Le Corollaire de Roosevelt annexé en 1904 à la Doctrine de Monroe (corollaire en vertu duquel Washington prétend avoir le droit d'intervenir là où «le désordre ou l'inconduite» sévissent dans l'hémisphère) aurait supposément été révoqué dans les années 1920.

Étant donné les véritables enjeux et les facteurs à prendre en compte, l'affaire de Panama était fort épineuse pour Washington, mais l'intervention aura notamment pour effet de ranimer la suspicion et l'hostilité déjà profondes qui minent de nombreuses relations des États-Unis avec d'autres pays et empêchent cette superpuissance de faire valoir efficacement ses propres intérêts et ceux de l'Occident. L'affaire débordera immédiatement dans d'autres dossiers centraméricains, ce qui affaiblira les contributions utiles que Washington peut apporter et compromettra sans doute davantage le processus de paix dans la région. Venant tout juste d'adhérer à l'OEA, le Canada s'est trouvé rapidement plongé dans le feu de l'action; la situation était embrouillée et elle plaçait notre pays devant des choix peu attrayants. Après avoir examiné tous les facteurs pertinents et avoir pris en compte la certitude que bien peu d'autres pays accorderaient foi au point de vue américain, le gouvernement canadien a pris la décision difficile d'offrir à Washington un appui prudent accompagné de réserves qui ont rapidement été oubliées dans les débats. Il est très malheureux que cette question fut la première sur laquelle le Canada ait eu à prendre position au sein de l'OEA, mais l'affaire a clairement montré à notre pays que ce peut être là un milieu polarisé rempli d'embûches particulières pour lui. Dans des cas plus nets d'intervention de la part des États-Unis, tels qu'il y en a souvent eu dans le passé, on pourrait attendre de tout gouvernement canadien qu'il adopte le point de vue opposé, ce qui comporterait aussi des conséquences.

En Amérique centrale, le Canada fait partie des quelques pays jugés acceptables aux yeux de toutes les parties en tant que réservoir